



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2022

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance extraordinaire, ce mercredi 5 octobre 2022, à la Salle du conseil (258 rue Principale à Saint-Alexis).

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h.

2. Formalités de convocation

2022.10.01

Il est proposé par : Catherine Venne
Et résolu :

DE RENONCER aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022.10.02

Il est proposé par : Guylaine Perreault
Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Mandat pour un Plan d'action global de la circulation

2022.10.03

ATTENDU QUE le Conseil municipal, par la résolution 2021.10.11 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, a mandaté la firme Groupe Conseil CHG Inc. afin de réaliser une étude pour l'amélioration de la sécurité et de la circulation.

ATTENDU QUE cette étude est presque terminée et qu'il y a lieu, dans un deuxième temps, d'élaborer un plan d'action pour planifier la mise en œuvre de mesures en lien avec la circulation.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une offre de services à la firme Groupe Conseil CHG Inc., qui a soumis une offre à la Municipalité, datée du 28 septembre 2022, d'un montant forfaitaire de 14 400 \$ plus taxes.

Il est proposé par : Sébastien Ricard

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'OCTROYER le contrat de services professionnels à la firme Groupe Conseil CHG Inc. selon l'offre de services reçue en date du 28 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune

6. Levée de la séance

2022.10.04

Il est proposé par : Danny Quesnel

Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 9 h 10.

Michel Ricard

Maire

Chantal Duval

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard

Maire